TRAVAUX DU PONT (SUITE)

Suite à une expertise de l'Agence Technique Départementale (ATD), nous allons devoir engager des travaux sur les ponts près du camping.

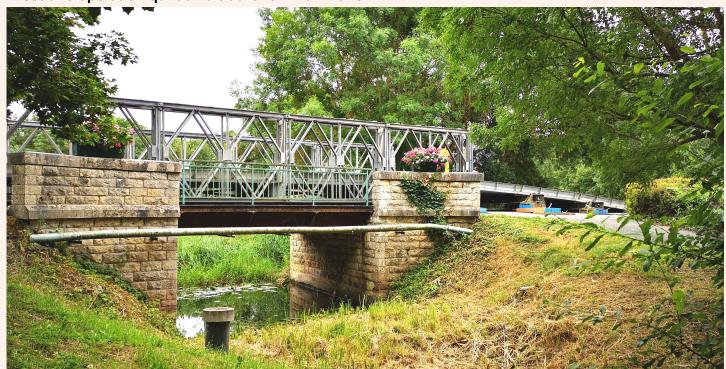
Dans notre précédent feuillet « Les élus vous informent », nous vous exposions la situation du pont qui se situe entre le camping et le parking de l'Espace Naturel Sensible et de la Guinguette. Elle nous avait contraint à procéder à l'installation en urgence début juillet d'un pont de secours pour assurer la circulation, notamment d'Axiane et ses centaines de camions par semaine. Celui-ci restera en place tout au long des procédures en vue de l'aménagement d'un nouveau pont.





Il s'agit pour nous d'une réalisation prioritaire qui aura bien sûr des répercussions sur les investissements que nous avions prévus en 2021 et peut-être 2022. Cela s'ajoute à la baisse que nous aurons de nos recettes suite à la crise économique dans le prolongement de la crise sanitaire de la Covid-19.

C'est une opération qui devrait durer environ 2 ans.



COVID-19 : ORGANISATION PARTICULIÈRE DES SERVICES DE LA COMMUNE

- Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des lieux publics clos.
- La mairie est ouverte au public aux horaires habituels. L'accueil téléphonique reste a privilégier pour vos démarches.
- La médiathèque est ouverte au public avec ses horaires d'été. Muriel et Tiphaine vous accueillent le mardi, le jeudi et le vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h.
- La Maison de Reuilly est ouverte avec ses horaires d'été. Corine et Tiphaine vous accueillent tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h (fermeture à 17h le dimanche).
- Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux le mercredi. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service : 06 30 58 90 70.

VENTES

Il reste **2 parcelles viabilisées** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant**. Elles sont à vendre au prix de 15 € le m². Renseignements à la mairie au 02 54 03 49 00.

MASQUES OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT

Le département, que nous remercions,

LE DÉPARTEMENT ACHÈTE UN MASQUE POUR CHAQUE INDRIEN(NE) offre un masque à tous les indriens. Vous pouvez retirer, pour vous même ou pour compte d'autrui, un masque en tissu à la mairie de Reuilly aux horaires d'ouverture.

Tous les masques distribués sont

agréés par la Direction Générale des Entreprises et sont lavables 50 fois.

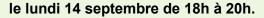
Il reste également quelques masques en tissu réalisés par les bénévoles de l'Atelier-couture pendant la période de confinement, n'hésitez pas à en faire la demande.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Depuis le 28 juillet, le paiement de proximité est déployé dans notre département. Ce dispositif permet à tous les administrés de régler en numéraire ou par carte bancaire les factures émises par les collectivités, les amendes et les impôts en phase amiable, auprès des buralistes partenaires agréés. À Reuilly, le Café Aux deux rivières a obtenu l'agrément et vous permet donc de régler ces factures.

PERMANENCE DES ÉLUS

La permanence des élus reprend à partir de septembre et se déroulera de façon périodique tous les mois. La première se tiendra à la mairie :



Cette permanence vous permet de **rencontrer un ou plusieurs élus** et de discuter de sujets qui vous concernent et/ou qui concernent la ville.



BANQUE ALIMENTAIRE

La Banque Alimentaire reprendra le 2 septembre 2020 au rythme d'un mercredi toutes les 2 semaines (hors jours fériés).

POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX DE REPRISE PAR SETEC

Convenu avec la SETEC, la reprise des dégradations de la route du stade et des caniveaux rue des Anciens Combattants d'AFN aura lieu en automne.

PANNEAU D'AFFICHAGE AU CAMPING

Dans l'attente des panneaux d'affichage définitifs du camping, l'affichage règlementaire du camping a été mise en place sur un panneau temporaire.

SANITAIRES À LA PLAINE DE JEUX

Les travaux d'aménagement de la Plaine de jeux du Cluzeau se poursuivent avec l'installation de sanitaires début septembre.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Certains dossiers d'inscription pour les Activités Périscolaires (TAP, Cantine scolaire et Centre de loisirs) n'ont toujours pas été ramenés en mairie. **Celui-ci doit être rempli et mis à jour chaque année** afin de s'assurer de l'actualisation du dossier santé de l'enfant et des personnes contact.

Des exemplaires sont disponibles en mairie ou en téléchargement sur notre site internet.

COVID-19: ORGANISATION PARTICULIÈRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les dernières directives du gouvernement datées du 10 juillet dernier précise le maintien du protocole sanitaire, en place avant les vacances, à la rentrée scolaire. Celui-ci oblige donc le service Enfance à accueillir les enfants dans des conditions identiques à celles de la fin de l'année scolaire. En premier lieu, les enfants dont les deux parents travaillent seront prioritaires.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS

L'application des mesures sanitaires suivantes sont toujours de rigueur :

- Il est nécessaire de prendre chaque matin la température de l'enfant et ne pas le présenter à l'école si celle-ci dépasse les 38°C ou si l'enfant ou un proche présente des symptômes évocateurs de la Covid-19.
- Le respect des distances physiques aux abord de l'école et du centre de loisirs est obligatoire.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents aux abord et dans la cour de l'école et du centre de loisirs. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux du centre de loisirs.
- Il est important de procéder au lavage des mains régulièrement et de limiter le brassage des enfants.
- Le nettoyage des locaux et la désinfection des zones de contacts sera systématiquement réalisé et une mise en quarantaine durant 24h du matériel utilisé avant une nouvelle utilisation sera observé.
- Les enfants devront apporter leur propre matériel.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LOISIRS

Lors de la dépose des enfants, les parents, munis d'un masque, accompagneront ceux-ci dans les locaux habituels. Les espaces intérieurs et extérieurs seront délimités pour éviter le brassage. Lors de la récupérations des enfants, les parents devront attendre les enfants dans la zone délimitée prévue à cet effet. De plus, le mercredi après midi, le centre de loisirs est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent. Les activités seront adaptées.

ORGANISATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

La cantine ouvre de nouveau ses portes le mardi 1^{er} septembre mais les inscriptions seront réservées aux enfants dont les deux parents travaillent. Cette condition est essentielle afin de limiter le nombre de places car les locaux ne nous permettraient pas le respect des règles sanitaires en cas contraire.

Dans ces conditions, l'accès aux parent du Portail Famille (voir ci-dessous) se fera courant septembre. Les inscriptions à la cantine scolaire pour septembre devront être faites en mairie et le crédit de votre Compte -Famille se fera également en mairie.

LANCEMENT DU PORTAIL FAMILLE

A partir du mois d'octobre, à l'aide d'un tout nouveau « **Portail Famille** », vous pourrez vous connecter et visualiser le montant de votre « **Compte-Famille** ». C'est un porte-monnaie virtuel qui vous permettra de régler l'ensemble des activités périscolaires de Reuilly (accueil périscolaire, cantine scolaire et centre de loisirs). Sur ce portail, il vous sera possible de créditer ce compte-famille mais également de réaliser vos prévisions de cantine. Il vous sera toujours possible de vous rendre en mairie pour approvisionner ce « compte-famille » de la même manière que vous vous procuriez des tickets de cantine auparavant.

ACCÈS AU PORTAIL

Début septembre, vous allez recevoir un mail, à l'adresse que vous avez indiqué sur la fiche de renseignements de cette année, pour accéder à votre espace personnel du Portail-Famille. De la documentation sera bientôt disponible en ligne sur notre site internet afin de vous aiguiller dans vos premières démarches et inscriptions de cantine et de Centre de loisirs.

TICKETS DE CANTINE

S'il vous reste des tickets non-utilisés, ceux-ci pourront être crédités à valeur égale directement sur votre Compte-Famille, il vous suffit de les ramener à la mairie!

PROCHAINES MANIFESTATIONS

10

• **du 11 juillet au 9 septembre** : Expositions de Catherine CARBONEL et de Sophie LEGER à la Maison de Reuilly.

- 15 aout : Journée à la Campagne. Annulé
- 22 aout : Festiv'Arts. Annulé
- **29 aout** : Portes ouvertes de l'Union Sportive Reuilloise au Stade d'honneur.
- 2 septembre : Commémoration de Malassis La Fontaine. Covid-19 : Simple délégation d'élus de Chéry et de Reuilly. Les associations et les familles ne seront pas présentes.
- 4 septembre : Assemblée Générale de Sab'Sand.
- **5 septembre** : Portes ouvertes du Club de Tennis de Table de Reuilly au Dojo de la Halle J.-P. Berlot.

ACTUALITÉS DES ASSOCIATIONS GYM VOLONTAIRE - REPRISE DES COURS



LIA, cardio, relaxation, renforcement musculaire, stretching ..



L'atout sport pour ma santé

Santé, Forme et bien-être! Activités physiques diversifiées répondant aux besoins et attentes de chacun(e) : abdos-fessiers,

> REPRISE DES COURS 2020-2021 2 cours essais gratuits (ouvert à partir de 16 ans)

HALLE DES SPORTS JEAN-PIERRE BERLOT REUILLY

Sébastien : mardi 1er septembre de 9 h à 10 h et jeudi 3 septembre de 9 h à 10 h

Valérie : lundi 14 septembre de 20 h 30 à 21 h 30

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
06 87 19 63 96 / 06 12 32 16 47 – gymvolontairereuilloise@gmail.com



RÉOUVERTURE DU SECOURS CATHOLIQUE

Le local du Secours Catholique réouvre à partir du mardi 25 août aux horaires habituels.



CHANGEMENT DE BUREAU POUR L'USR

Voici le nouveau bureau de l'Union Sportive Reuilloise :

Président : Frédéric Moreau,

• Vice-président : Loïc Barbosa,

• **Secrétaire** : Laurent Moreau,

• Secrétaire adjoint : Benoît Colliot,

• Trésorière : Anaïs Billon,

• Trésorière adjointe : Sandra Moreau.

URBANISME : FICHE-CONSEIL « CLÔTURES »

Lors de la pose d'une clôture, une Déclaration Préalable est obligatoire.

Le PLUi de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun fixe quelques règles sur la pose de clôtures dans notre commune comme par exemple :

CLÔTURES SUR RUE

- Une clôture sur rue ne peut excéder 1,60 m de hauteur.
- Un mur plein sur rue ne peut excéder 0,40 m de hauteur. Il peut être surmonté d'une clôture si l'ensemble ne dépasse pas 1,60 m de hauteur.

CLÔTURES SÉPARATIVES

• Une clôture séparative ne peut excéder 2 m de hauteur.

CLÔTURES EN LIMITE DE ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

• Une haie vive composée d'essence variées et adaptées à l'environnement est imposée. Elle ne peut excéder 1,60 m de hauteur.

Selon si vous vivez à La Ferté, au Bois-Saint-Denis ou à Reuilly, en périmètre « ABF » ou non, il convient de venir consulter le règlement en mairie avant toute réalisation.